



République Française  
Département de Loir-et-Cher  
Commune de Chailles

**DATE DE LA CONVOCATION**  
27 mars 2026

**DATE D’AFFICHAGE**  
27 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
En exercice : 23  
Présents : 23

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 02 avril 2026**

Le 02 avril 2026 à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s’est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, M. Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

**Était absent représenté :**  
NEANT.

**Était excusé :**  
NEANT.

**Était absent :**  
NEANT.

**Secrétaire de séance :** Mme MAHEU Vanessa

**DEL n°041 032 028 / 2026 – 5.3 :**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation des représentants auprès du Syndicat Intercommunal de Distribution d’Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC)**

**Le Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-8,  
Vu l’installation du nouveau Conseil Municipal de Chailles intervenue le 20 mars 2026 suite aux résultats du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales du 15 mars 2026,  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d’Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC),  
Vu le rapport présenté,

*Considérant que les établissements de coopération intercommunale (EPCI) sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,*  
*Considérant qu’il est nécessaire, suite au renouvellement du conseil municipal de Chailles, de désigner de nouveaux délégués auprès des EPCI dont la Ville est membre,*  
*Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SIDELC,*  
*Considérant qu’il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu’il s’agit de procéder à une nomination ou présentation,*

Considérant que le Maire a procédé à l'enregistrement des candidatures des représentants auprès du SIDELC ainsi qu'il suit :

- M. Florent MARMAGNE, délégué titulaire
- M. Olivier NUFFER, délégué suppléant

et invité chaque conseiller à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 23 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls :      | 00 |
| - Suffrages exprimés :                      | 23 |
| - Majorité absolue :                        | 12 |

M. Florent MARMAGNE, délégué titulaire et M. Olivier NUFFER, délégué suppléant, obtiennent 23 voix.

Ont été élus :

M. Florent MARMAGNE, délégué titulaire et M. Olivier NUFFER, délégué suppléant auprès du SIDELC.  
Il est pris acte que ces derniers représenteront la Ville de Chailles auprès de toutes les instances du SIDELC.

Pour extrait certifié conforme  
Chailles, le 03 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU




Le Maire,

Florent MARMAGNE

